

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max, KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Messieurs BUCHER Lionel et DE BRUYNE Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 20/09/2024

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Objet : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA SOCIETE ENGIE GREEN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation d'un parc photovoltaïque par la société ENGIE GREEN.

Le permis de construire est déposé et en cours d'instruction.

Monsieur le Maire propose de signer une promesse de bail emphytéotique avec la société ENGIE GREEN, afin que la société ENGIE GREEN puisse terminer les études de faisabilité préalables à la décision de réaliser tout ou partie du ou des terrains concernés et à l'obtention du permis de construire.

Le bail portera sur une superficie prévisionnelle de cinq (5) hectares à prendre sur les parcelles ci-dessous :

Section	N° de parcelles	Lieu-dit	Contenance totale
WT	4	La Viérasse	15ha 91a 80ca
WT	5	Collet Pelissier	09ha 39a 90ca
WT	11	La Plaine de Gavarrri	01ha 56a 90ca
WT	12	Les Crosses	01ha 62a 10ca
WT	16	Chautarbie	20ha 70a 60ca

Monsieur le Maire présente cette convention.

Le droit d'option est accordé pour une durée de cinq (5) ans, pouvant être prorogé de trois (3) ans.

Il précise que dans ce cadre, la société verserait à la commune une indemnité d'immobilisation à hauteur de 3 000 € chaque année, le 1^{er} versement intervenant au plus tard le 60 jours suivant la signature de la promesse de bail emphytéotique.

Suite à la passation cette promesse de bail, il y aura la signature d'un bail.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

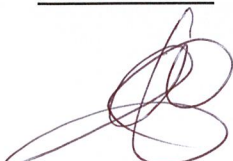
- Approuve la promesse de bail emphytéotique la société ENGIE GREEN présentée ci-dessus et ses modalités d'application ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de bail.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 27 septembre 2024,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

